

# COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 avril 2017

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de Mme Parier, M. Graciaa et M. Vallée, qui ont donné pouvoir

Secrétaire de séance : Mme Duhourcau

## Evolution du produit fiscal - Taux d'imposition

Compte tenu du produit attendu de 181.946 € pour le budget 2017, les taux suivants sont votés à l'unanimité

- taxe habitation : 9,18%
- taxe foncière bâti : 9,58%
- taxe foncière non Bâti : 40,48%

## Budget Primitif Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2017 : travaux de voirie, poursuite des travaux d'aménagement des bâtiments acquis, participation à la construction du centre de secours, réalisation de la 1<sup>er</sup> tranche de travaux de restauration du calvaire et acquisition de matériel et.

La section fonctionnement s'équilibre à 608 425 €, permettant un prélèvement de 42.952 € au profit de la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 955.445 €. Elle intègre la 1<sup>ère</sup> tranche de restauration du calvaire pour un montant de 797.165 €. Ce programme est financé par la DRAC, la Région, le Département et la participation des Amis des Sanctuaires. Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée la Communauté de Communes du Pays de Nay assure le suivi administratif et financier du dossier et le préfinancement des subventions et de la TVA.

L'Assemblée Communale vote ce budget primitif à l'unanimité.

## Programme de voirie 2017 :

Sur proposition des commissions de voirie et des finances, le Conseil retient le programme de voirie suivant :

- le chemin Marty-Debat sera refait,
- le chemin de l'Arroutis sera réparé avec des emplois avant d'être mis en priorité sur le budget 2018
- une aire de retournement pour le camion de ramassage des ordures sera effectuée rues Sully/Soum det Castet.

## Tarifs 2017

### ✓ Concession cimetièrre (le m<sup>2</sup>) - Inchangé

- perpétuelle : 42 €
- 30 ans : 16 €
- 15 ans : 8 €

### ✓ Plaçage : (inchangé)

- <25 m<sup>2</sup> : 7,00 €
- entre 25 et 50 m<sup>2</sup> : 10,00 €

entre 50 et 100 m<sup>2</sup> : 12,00 €

les 100 m<sup>2</sup> : 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel : (inchangés)**

- Aux particuliers de la Commune :
  - location des salles : gratuite
  - fourniture chauffage : 40 €/jour
  - location chaises : 0,30 €
  - location table: 0,80 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour toute autre personne ou groupe :
  - location de la salle des fêtes,  
sans chauffage et avec matériel sur place :
    - la journée : 100 €
    - le week-end : 300 €
  - location de la salle des fêtes,  
avec chauffage et avec matériel sur place :
    - la journée 185 €
    - le week-end 470 €
  - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €/j
  - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €/j

✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**

✓ **Services périscolaires :**

- Cantine :
  - Repas enfant : 3,20 €
  - Repas des commensaux : 4,60 €
- Garderie : tarif inchangé **mais payante à partir de 15 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2015		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20.509 €	45.575 €	45.575 €
2 enfants	23.420 €	52.044 €	52.044 €
3 enfants	26.331 €	58.513 €	58.513 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour	2,70 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour	1,35 € /jour

✓ **Repas à domicile : 7,50 €**

Adoptés à l'unanimité

CCAS	1 500 €
Comité des fêtes	4 000 €
La Corruda	900 €

Adoptées à l'unanimité

### **Centre de loisir Pinocchio**

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Pinocchio connaît une excellente fréquentation avec une moyenne de 20 enfants à l'année, sur une capacité d'accueil maximum de 22 enfants.

Suite à l'augmentation de fréquentation en 2016, le Conseil décide d'attribuer une subvention complémentaire à l'Association Pinocchio d'un montant de 1.437 €.

Pour l'année 2017, la participation des communes est fixée à 15 €/jour/par enfants, sachant que la CAF reversera 50 % de cette prise en charge.

A compter du 1<sup>er</sup> mai, le SIVU Pinocchio assurera la gestion de la structure

Adopté à l'unanimité